

# Le comité d'expertise de la F.Q.P.

RICHARD GRATTON

pour se faire dire quelque chose qui est évident et que tout philatéliste moyen devrait savoir.

**2. La valeur:** Combien vaut la pièce à être expertisée? Il serait tout à fait illogique de demander un certificat pour un item cotant quelques dollars au catalogue. C'est un gaspillage de temps (celui du comité) et d'argent (le vôtre).

**3. Sa condition:** Si votre timbre-poste est coté à 100\$ au catalogue mais qu'il est déchiré, aminci et qu'il lui manque des dents, il est inutile de le faire expertiser car il vaut tout au plus entre 5 et 10% de sa cote au catalogue.

Il est important de nettoyer le timbre-poste de toute trace de charnière ou de papier qui pourrait cacher un défaut: il est important de noter que les membres du comité ne le feront pas à votre place et qu'il y a de fortes chances qu'ils décident de vous retourner l'item à vos frais! Le nettoyage de votre timbre vous permettra bien souvent de réaliser vous-même que le morceau de papier ou de charnière collé à l'endos de votre pièce servait uniquement à masquer une faute tel un amincissement ou une déchirure!

**4. Lire les conditions:** Lisez très attentivement toutes les conditions et les règlements avant de faire parvenir votre item au comité d'expertise pour l'obtention d'un certificat. Il est très important de remplir toutes les demandes, sinon les items risquent de vous être retournés à vos frais.

## C. Quand doit-on demander un certificat?

Avant l'achat de toute pièce dispendieuse si l'on ne sait pas parfaitement reconnaî-

tre un aminci, un réparé, un regommé, etc... Si vous ignorez qu'il pourrait s'agir d'un faux ou d'un timbre trafiqué chimiquement.

Avant d'acheter ou d'échanger l'item en question, demandez à la personne qui vous l'offre de vous expliquer pourquoi le timbre n'est pas faux, sur quels critères il se base pour affirmer qu'il s'agit d'une pièce authentique. S'il sait répondre à ces questions sans hésitations, c'est que probablement il connaît son affaire; cependant, le vendeur devrait vous confirmer que si vous faites expertiser la pièce et qu'il s'agisse d'un faux ou falsifié, il vous remboursera votre prix d'achat ainsi que les frais d'expertise encourus.

## D. Timbre avec certificat

Vous avez décidé d'acheter un timbre ou un pli qui possède déjà un certificat. Alors vous sauvez du temps et vous obtenez la quasi certitude que la pièce est authentique; cependant vous devez vous attendre à payer un peu plus cher pour ce service.

Cependant, faites très attention à ces deux points.

**1. Assurez vous que le timbre photographié sur le certificat est bien le même que celui qu'on veut vous vendre!** Remarquez attentivement la dentelure, le centrage, la marque d'oblitération, etc... Un attrape-nigaud consiste en effet à vendre des timbres avec des photocopies de certificats: **celles-ci ne valent absolument rien!**

Pourquoi donc des photocopies, où sont donc passés les originaux? Les faussaires achètent souvent un timbre-poste authentique, obtiennent un certificat favo-

Plusieurs falsifications de ce type ont inondé le marché québécois depuis quelque peu. Exigez des certificats, surtout si le prix est alléchant!



Ce timbre vaudrait 75\$ (Scott no 133) si ce n'était pas une falsification faite à partir du Scott no 107 et qui ne vaut que 5 cents.



Faux 12 pence, origine inconnue.



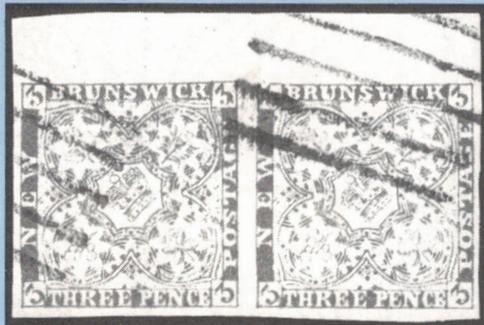
Ces timbres possèdent de fausses perforations



Ces timbres proviennent de carnet et leur dentelure fut coupée pour les faire passer pour des non dentelés!



Falsifications faites à partir de produits chimiques. Attention, de nombreuses pièces de ce type inondent présentement le marché du timbre!



Fausse paire de timbres du Nouveau-Brunswick. Origine: les frères Spiro de Hambourg.

Faux de Colombie britannique. Origine: frères Spiro.



Inscription «Canada 7» enlevée chimiquement (Faux de Québec). Ce genre de falsification est souvent rencontré au Canada.

nable et le photocopier à plusieurs exemplaires qu'ils vendent avec des timbres falsifiés: ceci s'est produit il n'y a pas très longtemps avec le timbre du Canada émis le 3 septembre 1971 (feuille d'érable en automne 7¢, inscription grise manquante).

2. S'assurer que le certificat est récent. On découvre de plus en plus de faux et des falsifications sont mises à jour bien souvent très longtemps après leur commencement. Il est donc préférable, pour des pièces de haute valeur, de demander une seconde opinion. Il est de mon avis que lorsque l'on achète une pièce philatélique dispendieuse, on est autant responsable de s'assurer qu'il s'agit d'une pièce authentique que le marchand qui nous la vend. Trop de faux timbres se sont vendus et échangés entre personnes de bonne foi!

### E. Certificats de négociant

On m'a demandé l'autre jour mon avis sur un certificat émis par un négociant en philatélie. J'ai répondu que ce certificat avait la même valeur que l'opinion et l'intégrité du négociant. Il existe de nombreux marchands qui sont experts et de très bonne foi, tandis que d'autres en connaissent un peu plus qu'un philatéliste moyen et enfin un faible pourcentage de marchands devraient carrément vendre autre chose que des timbres-poste! Il est évident que c'est toujours mieux de faire affaire avec un groupe d'individus qui sont impartiaux et qui n'ont absolument rien à gagner à mal identifier une pièce ou sa condition.

Il est à remarquer que lorsque les membres du comité d'expertise de la F.Q.P. examinent une pièce, ils ignorent qui en est le propriétaire; en effet seul le responsable du comité sait à qui elle appartient. Cette information est gardée secrète de sorte que les experts soient tout à fait impartiaux et ne puissent concentrer leurs connaissances que sur les pièces examinées et non sur les personnes qui les ont soumises.

### F. Renseignements complémentaires

Lorsque vous soumettez une pièce pour expertise et que vous disposez des renseignements complémentaires, il est toujours bon d'en informer les membres du comité par une note sur la feuille de soumission.

Bien souvent ces renseignements complémentaires peuvent aider les membres du comité à rendre une opinion plus éclairée et plus rapide.



Nous invitons donc tous les philatélistes à faire expertiser leurs pièces rares par le comité d'expertise de la F.Q.P.. Il est à remarquer que les membres de la Fédération obtiennent des tarifs spéciaux. Des formulaires de demande sont disponibles au secrétariat de la F.Q.P. et apparaîtront à l'occasion dans les pages couvertures blanches de *Philatélie Québec* (copies d'abonnés).